

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 22 juillet 2025

Convocation en date du : 11/07/2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents ou représentés : 15
Nombre de membres ayant pris part au vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Deux Juillet à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr GIRAUD-MOINE Lionel, Mme PRIMAULT Florence, Mme REBOUL Fanny, Mr BOUTON Jean-François.

Absents représentés :

M. Yannic RICOU (représentée par Mr Patrick RICOU)

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2025.071 Marché de travaux de modernisation de 4 escaliers mécaniques : attribution et autorisation de signer

Le Maire rappelle aux membres du conseil que compte tenu de l'ancienneté de nos 4 escaliers mécaniques à la station, l'entretien et les réparations sont de plus en plus important et le service se dégrade de saison en saison (mise à l'arrêt d'un escalier pour cause de dangerosité, nuisances sonores, pannes...).

La commune souhaite aujourd'hui entamer une **rénovation lourde de ces équipements**.

Une consultation a donc été lancée selon la procédure adaptée définie aux articles L.2123-1, R.2123-1 1° du code de la commande publique.

Le DCE a été dématérialisé sur la plateforme du « Profil Acheteur » : <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com> en date du 05.06.25 et l'AAPC publié le même jour.

L'avis a également été publié au BOAMP, paru le 05.06.2025, et au TPBM paru le 11.06.2025

La date de limite de remise des offres était fixée au 01.07.2025 à 12h00.

10 dossiers ont été retirés sur la plateforme.

1 pli a été reçu dans les délais et 0 hors délais.

L'offre reçue, déclarée recevable, est la suivante :

Candidats	Montant AE HT €
KONE ZAC de l'Arénas, Aéropole, 455 promenade des Anglais 06200 NICE	996 432.00

Les critères de jugement des offres, pondérés étaient respectivement les suivants :

- Prix des prestations pondéré à 40%
- Valeur technique des prestations pondérée à 60 %

Au vu du rapport d'analyse, et conformément aux critères de jugement énoncés ci-dessus, l'unique offre du candidat KONE est appropriée, régulière et acceptable.

La Commission d'appel d'offres, s'est réunie le 9 juillet 2025, et au vu du rapport d'analyse des offres, celle-ci propose de retenir l'offre de la société KONE, pour un montant HT de 996 432.00 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'accepter l'offre de la Société KONE pour un montant HT de 996 432.00 €, qui présente l'offre la mieux disante ;
- de l'autoriser à signer ledit marché, ainsi que toutes pièces afférentes à ce marché.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES
DECIDE**

- **D'attribuer** le marché relatif aux travaux de modernisation de 4 escaliers mécaniques à la Société KONE, sise 06200 NICE, pour un montant HT de 996 432.00 € ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que toutes les pièces y afférent.

**Le Maire
Patrick RICOU**

